

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Sergei Aschwanden – Du sport pour la déco ?

Rappel de la simple question

Selon l'article 12 du Règlement d'application de la Loi sur l'éducation physique et le sport (RLEPS), la dotation en éducation physique et sportive (EPS) n'est pas respectée dans le canton de Vaud. Mon postulat, déposé en février 2018, va pouvoir répondre à cette question. Toutefois, j'ai été interpellé par des parents d'élèves du Gymnase Provence, car leurs enfants doivent faire jusqu'à 30 minutes de déplacement pour pouvoir rejoindre une salle de sport, étant donné que ledit gymnase n'en a pas.

Des maîtres de sport sont engagés, et ceci malgré le fait qu'il n'y ait pas d'infrastructures à disposition pour la pratique sportive. Ainsi, non seulement la dotation horaire fédérale et cantonale n'est pas respectée, mais les déplacements forcés diminuent encore l'activité physique. Le génie local a permis toutefois de garder une activité physique minimale.

J'ai l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat : comment les maîtres de sport peuvent-ils proposer des activités physiques aux élèves du Gymnase Provence sans salle de sport attitrée et sans budget pour des locations externes ?

Réponse du Conseil d'Etat

Depuis sa création, le Gymnase Provence est en effet dépourvu d'infrastructures sportives. Cette carence a en partie pu être palliée par des collaborations externes, avec l'Université de Lausanne (UNIL) et le Gymnase Auguste-Piccard, puis plus récemment avec le Gymnase de Renens-CEOL. Ces arrangements sont cependant régulièrement sujets à renégociations, notamment en fonction des besoins en salles de sport de l'Université et des deux gymnases concernés.

Dans le courant de l'année 2019, la Direction du Gymnase Provence et sa file de sport ont élaboré un projet de locations externes destiné à augmenter la dotation des heures d'éducation physique. Ce projet n'a pas encore abouti et son examen se poursuit.

Les élèves du Gymnase Provence suivent actuellement des cours de sport soit les matins, principalement de 08h15 à 10h00, à l'UNIL ou au Gymnase Auguste Piccard. D'autres classes sont envoyées, souvent en fin de journée, de 16h30 à 18h00, au Gymnase Auguste Piccard ou au Gymnase de Renens. Ces déplacements occasionnent effectivement des difficultés, notamment pour des élèves qui viennent de l'extérieur de Lausanne : le trajet scolaire est allongé d'autant ou, lorsqu'il s'agit de revenir au gymnase, le retour engendre des retards réguliers, faute de quoi il faudrait raccourcir les leçons de sport.

Le Gymnase Provence et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire persistent nonobstant à chercher des solutions qui permettraient aux élèves de bénéficier des heures d'éducation physique auxquelles ils ont droit et aux maîtres de sport de travailler dans des conditions plus satisfaisantes.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 novembre 2019.

La présidente :

Le chancelier :

N. Gorrite

V. Grandjean